

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **7 décembre 2015**

Décision n° **CP-2015-0613**

commune (s) :

objet : Maintenance des installations de plomberie des bâtiments de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 : maintenance des installations de plomberie des bâtiments du secteur est - Lot n° 2 : maintenance des installations de plomberie des bâtiments du secteur ouest - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 27 novembre 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 8 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Abadie), Mme Cardona (pouvoir à Mme Vullien), MM. Vesco (pouvoir à M. Kimelfeld), Pouzol, Mme Belaziz.

**Commission permanente du 7 décembre 2015****Décision n° CP-2015-0613**

objet : <b>Maintenance des installations de plomberie des bâtiments de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 : maintenance des installations de plomberie des bâtiments du secteur est - Lot n° 2 : maintenance des installations de plomberie des bâtiments du secteur ouest - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert</b>
service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 23 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

La direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments est amenée à relancer par anticipation l'ensemble de ses marchés de maintenance à bons de commande. En effet, dans le cadre de la création de la Métropole de Lyon, au 1er janvier 2015, celle-ci s'est vue transférer un nombre important d'immeubles à entretenir en provenance du Conseil général du Rhône du fait des transferts de compétences associées. Cela concerne 73 collèges, des Maisons du Rhône, l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF), etc.

Les marchés à bons de commande transférés du Conseil général ont été prolongés dans l'ensemble jusqu'au 31 décembre 2015.

Dès lors, il est devenu indispensable de renouveler de manière massive les marchés de maintenance qui avaient été conclus par la Communauté urbaine de Lyon et arrivant à échéance courant 2016 dont le calibrage actuel est devenu insuffisant du fait de la non prise en compte du quadruplement des surfaces des bâtiments à entretenir et de leur typologie différente.

Ces nouveaux marchés doivent prendre en compte, tant la destination des nouveaux biens affectés que la diversité des usagers utilisant ces bâtiments. Ces interventions doivent pouvoir intervenir de façon concomitante sur l'ensemble du territoire métropolitain et en urgence.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la maintenance des installations de plomberie des bâtiments de la Métropole.

- Lot n° 1 : maintenance des installations de plomberie des bâtiments du secteur est,
- Lot n° 2 : maintenance des installations de plomberie des bâtiments du secteur ouest.

Les présents marchés ont été allotés de manière géographique (est/ouest) afin de répondre à l'ensemble des besoins et de satisfaire à une exigence de rapidité et d'efficacité nécessaire au maintien de l'exploitation des installations et de continuité du service public.

Ces marchés ont pour objet la conduite et la maintenance des installations de plomberie des bâtiments sur le secteur est et ouest de la Métropole. Ils comprennent l'ensemble des opérations de maintenance préventive des installations de plomberie des bâtiments de la Métropole mais aussi de la maintenance curative.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné.

Tous les lots feraient l'objet de marchés à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 ans.

Les lots comporteraient un engagement de commande suivant :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée totale du marché		Engagement maximum de commande pour la durée totale du marché	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
1	maintenance des installations de plomberie des bâtiments du secteur est	0	0	1 000 000	1 200 000
2	maintenance des installations de plomberie des bâtiments du secteur ouest	0	0	1 000 000	1 200 000

Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour les périodes de reconduction.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 6 novembre 2015, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles de l'entreprise suivante :

Lot	Libellé du lot	Attributaire
1	maintenance des installations de plomberie des bâtiments du secteur est	SERVIMO
2	maintenance des installations de plomberie des bâtiments du secteur ouest	SERVIMO

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes y afférents avec l'entreprise suivante :

- lot n° 1 : maintenance des installations de plomberie des bâtiments du secteur est ; entreprise SERVIMO sans montant minimum et pour un montant maximum de 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 ans,

- lot n° 2 : maintenance des installations de plomberie des bâtiments du secteur ouest ; entreprise SERVIMO sans montant minimum et pour un montant maximum de 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 ans.

**2° - Les dépenses** totales correspondantes seront prélevées sur les crédits à inscrire aux budgets correspondants - exercices 2016 et suivants, aux comptes - fonctions et opérations adéquates.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 décembre 2015.**